

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.21 Du 6 décembre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p style="text-align: center;">VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p style="text-align: center;">La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : Admission en non-valeurs et créances éteintes 2022</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-21-DE Date de télétransmission : 09/12/2022 Date de réception préfecture : 09/12/2022</p> </div>	
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35	Vu l'état des produits communaux non recouverts transmis par Madame le Comptable Public,	
PRESENTS : 28	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique –	
POUVOIRS : 5	Commerce réunie le 23 novembre 2022,	
VOTANTS : 33		
POUR : 33		
<p style="text-align: center;">PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p style="text-align: center;"><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE</p> <p style="text-align: center;"><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean François THOMAS Andrée BLOCH</p>	<p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'admettre en non-valeurs les sommes proposées par Madame le Comptable Public, pour un montant de 18 943,56 euros qui se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En non-valeurs pour la somme de 12 859,22 euros - En créances éteintes pour la somme de 6 084,34 euros <p>Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.</p> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div data-bbox="512 1440 948 1711" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 08/12/2022 et de sa publication le 08/12/2022 Le Maire Par délégation  Aude BELLOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</p> </div> <div data-bbox="1018 1440 1469 1637" style="text-align: center;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p>  </div> </div>	
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ		

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE

LABORDE

NATHALIE PEYRON A SOPHIE

TRINIAC

JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE

D'ESTEVE

CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-

FRANÇOIS BARATON

STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS

THOMAS